

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le 07 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.
Date de la convocation : 03 juillet 2026

PRÉSENTS : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

ABSENTS EXCUSES : M. REDON Daniel donne pouvoir à Mme MARTINEAU Karine
M. CABOCHE Francky donne pouvoir à Mme MONTIEL Marie-Alice
Mme PIKE Carole

M. OBERRIEDER Alexandre a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : Election des délégués de la Commune au Conseil Local Vendée Eau Vie et Jaunay

Madame la Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des **Conseils Locaux**, organes **consultatifs territorialisés** qui se **réunissent** à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau,...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame la Maire propose la candidature de :

- Titulaire : COSTE David
- Suppléant : BRIANCEAU Aline

pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau Vie et Jaunay.

Sont élus délégués, à l'unanimité des membres présents, au sein du Conseil Local Vendée Eau Vie et Jaunay :

- **Titulaire : COSTE David**
- **Suppléant : BRIANCEAU Aline**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

**Le secrétaire de séance,
Alexandre OBERRIEDER**



**Madame La Maire,
Laëtitia MARECHAL**



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 09 JUIL. 2026
- la publication sur le site internet www.laiguillon-survie.fr le : 10 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr